

La Maison-Dieu, 216, 1998/4, 39-57

Henri-Jérôme GAGEY

LA PASTORALE SACRAMENTELLE.

DE LA DEMANDE À LA PROPOSITION

UNE DES LIGNES directrices de la *Lettre aux catholiques de France* était d'inviter les lecteurs à prendre acte de la rupture culturelle qui marque la situation de l'Église dans leur pays, comme d'ailleurs dans bien d'autres pays développés. Il s'agit de ce que l'on dénomme, selon une formule aujourd'hui courante, « l'avènement de la culture du sujet dans un monde pluraliste », ou encore, mais la formule sonne de manière moins euphorique, « l'avènement de l'individualisme moderne ». Ce bouleversement culturel, la *Lettre aux catholiques de France* s'efforce de le présenter sans ressentiment, mais elle n'en dissimule pas les conséquences, parfois redoutables, en ce qui concerne la transmission des valeurs en général et de la foi en particulier : nous sommes désormais loin de l'époque « où l'Église faisait pratiquement corps avec la société globale », où, « malgré bien des contradictions et des affrontements, la transmission de la foi s'opérait d'une façon quasi automatique, les mécanismes de cette transmission étant d'ailleurs intégrés aux fonctionnements normaux de la société ». Le texte poursuit : « Cette situation nous oblige à prendre la mesure de la nouveauté de la foi et de l'expérience chrétienne. Nous ne pouvons plus seulement nous contenter

d'un héritage, si riche soit-il. Nous avons à accueillir le don de Dieu dans des conditions nouvelles et à retrouver en même temps le geste initial de l'évangélisation : celui de la proposition simple et résolue de l'Évangile du Christ¹. »

Ce qui se dit là de manière générale sur la transmission de la foi, vaut de la pastorale des sacrements, ainsi que le précise notre texte : il importe de mettre en œuvre « *une pastorale de la proposition* », par laquelle l'Église ne craint pas de prendre l'initiative, en invitant à faire la rencontre du Christ dans les sacrements² ». Dans les pages qui suivent, je voudrais dégager ce qui me paraît être en jeu dans cette conception d'une « pastorale de la proposition » dans le domaine de la vie sacramentelle. Disons-le en deux mots avant de le développer plus longuement : parler d'une pastorale de la proposition en ce qui concerne les sacrements, c'est d'abord prendre la mesure des difficultés sur lesquelles bute ce que l'on peut désigner, par contraste, comme une « pastorale de l'accueil des demandes ». Cette pastorale sacramentelle de l'accueil a été mise en place dans l'Église de France dans la mouvance du concile Vatican II, pour pallier l'inadaptation croissante des pratiques héritées de la Réforme catholique, dans le cadre d'une société moderne pluraliste. Mais cette pastorale de l'accueil ne tient pas suffisamment compte du caractère véritablement radical des évolutions culturelles en cours dans notre société. Pour le dire brutalement, elle reste sans doute plus solidaire qu'il ne semble à première vue de la mentalité de chrétienté qui fait par ailleurs l'objet de si vives critiques.

Malaise dans la pastorale sacramentelle

On connaît ce malaise qui pèse sur la pastorale des sacrements, au moins depuis la fin de la Seconde Guerre,

1. LES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Lettre aux catholiques de France*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Documents des Églises », 1997, p. 37.

2. *Op. cit.*, p. 92.

et qui a commencé d'agiter l'Église de France dans les années cinquante. Des chrétiens baptisés réclament pour eux ou leur progéniture les sacrements auxquels ils ont « droit », et qui donc ne peuvent leur être refusés, mais ils le font « sans motif de foi apparent ». La réconciliation et les ordinations échappent il est vrai à cette contradiction, puisque seules des personnes très motivées, mais tout aussi peu nombreuses, les demandent. Confirmation et onction des malades donnent de leur côté une bonne illustration de ce que peut désigner l'expression « pastorale de la proposition ». En effet ces deux sacrements ont cessé de faire l'objet d'une « demande massive » ; en fait, dans la France d'aujourd'hui, ils ne sont pratiquement plus vécus que par des personnes auxquelles ils ont été spécifiquement *proposés*. Tout autre est le cas des baptêmes et des mariages mais aussi du premier accès à la communion eucharistique dans le cadre du catéchisme des enfants, et de la messe (ou de la célébration) des funérailles. Ces sacrements font aujourd'hui encore l'objet d'une demande massive, même si son déclin est sensible, de la part de « demandeurs » dont un nombre impressionnant semble investir, dans ces rites que l'Église célèbre, autre chose que ce que la foi de l'Église confesse ; ce peut être un déisme vague, une appartenance nostalgique à une tradition pratiquement réduite à un folklore, ou encore le désir de ne pas se brouiller avec le reste de la famille. D'où le très profond malaise de nombreux prêtres, mais aussi de laïcs et de diacres, avec la pastorale « multitudiniste » des sacrements que l'Église maintient en vigueur. Ce décalage atteint en effet la signification même de ces célébrations, y compris pour ceux qui y participent avec foi.

C'est le cœur même de la démarche des plus motivés qui se trouve atteint lorsqu'ils se découvrent préparés puis participer à ces célébrations liturgiques qui sont, à leurs yeux, de la plus haute importance, et qu'ils le font en compagnie d'autres personnes dont le discours explicite autant que le comportement pratique montrent assez qu'ils leur attachent une bien moindre signification. D'où la question souvent posée, il y a quelques décennies, de savoir si, dans de telles situations, nous ne galvaudons pas les merveilles

de la tendresse et de la grâce de Dieu. On a souvent mis sur le compte exclusif de mauvaises querelles théologiques (pastorale contre mission, Évangile contre ritualisme) la désaffection d'une partie du clergé vis-à-vis de la pastorale sacramentelle, parfois négligemment désignée comme « la pastorale ordinaire », par opposition à une « pastorale missionnaire » de l'écoute et du partage. Il me semble que, dans bien des cas, ces querelles théologiques étaient seulement la justification *a posteriori* d'un profond découragement, nourri par l'expérience faite par beaucoup, particulièrement dans les quartiers populaires, que la pastorale liturgique et sacramentelle était enfermée dans un quiproquo tel qu'elle s'en trouvait pratiquement dénaturée.

C'est pour tenter de sortir de cette relation pastorale qui semblait comme viciée³, que fut mise en place la pastorale de l'accueil et de l'accompagnement des demandes sacramentelles déjà évoquée. Ses fruits ne furent certes pas négligeables mais, par certains côtés, elle devait exacerber le malaise qu'elle était censée adoucir. Abordons le problème par l'un de ses accès les plus habituels : la pastorale du baptême des petits enfants.

Il n'entre pas dans le cahier des charges de cet article de reprendre les termes du débat sur le pédobaptême⁴. D'une manière générale, on admet aujourd'hui qu'une enquête en tradition plaide largement pour le maintien de cette pratique, mais à une condition toutefois : la tradition du baptême des enfants doit en fait s'entendre du baptême des enfants de chrétiens, dont très tôt il est apparu que, du fait de leur appartenance à une famille chrétienne, ils ne sauraient légitimement être tenus à l'écart d'une vie dans l'Alliance avec Dieu. Mais précisément, toute la difficulté

3. Voir « Les sacrements livrés à l'incroyance » dans *Parole et mission*, n° 24, avril 1964, p. 189-257.

4. J.-C. DIDIER, *Faut-il baptiser les enfants ? La réponse de la tradition*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Chrétiens de tous les temps », 1967. CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, « Instruction sur le baptême des petits enfants », *DC 77*, 1980, p. 1107-1113. P. DE CLERCK, « Le baptême des petits enfants entre la famille et l'Église », *Lumen vitae* 42, 1987/1, p. 43-52.

est de définir ce que l'on entend par « enfants de chrétiens » dans la situation contradictoire qui est nôtre, caractérisée d'un côté par une rupture indéniable avec la chrétienté et, d'un autre, par le fait que la structure de chrétienté persiste à déterminer les rapports entre l'Église et la société globale. Bref, comment considérer de manière adéquate ceux que l'on appelle les catholiques non-pratiquants et qui parfois réclament pour eux-mêmes cette appellation paradoxale.

Limites d'une pastorale de l'accueil : le cas du baptême des petits enfants

Le malaise dans la pastorale du baptême que j'évoquais plus haut pourrait à la rigueur être supporté par un clergé vivant d'une conception « sacrale » des sacrements. Je m'explique : si les prêtres vivaient leur ministère comme ministère de médiation entre l'humanité et un Dieu jaloux, ils pourraient se consoler en se disant « ce n'est pas grave, j'ai fait mon devoir en accomplissant les rites prescrits qui mettent les gens à l'abri du courroux divin ; que Dieu s'occupe du reste... ». Mais une telle issue nous est aujourd'hui heureusement fermée :

— Elle l'est, d'une part, par les affirmations de Vatican II sur la volonté salvifique universelle de Dieu⁵. Du point de

5. « En effet, puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal. » *GS* 22, 5. « Ceux qui, sans qu'il y ait de leur faute, ignorent l'Évangile du Christ et son Église, mais cherchent pourtant Dieu d'un cœur sincère et s'efforcent, sous l'influence de sa grâce, d'agir de façon à accomplir sa volonté telle que leur conscience la leur révèle et la leur dicte, ceux-là peuvent arriver au salut éternel. À ceux-là mêmes qui, sans faute de leur part, ne sont pas encore parvenus à une connaissance expresse de Dieu, mais travaillent, non sans la grâce divine, à avoir une vie droite, la divine Providence ne refuse pas les secours nécessaires à leur salut. » *LG* 16/1.

vue qui nous occupe ici, leur premier bénéfice est certainement d'interdire qu'on alimente la pastorale du baptême par « la peur de l'enfer ⁶ ». Par ailleurs, ces affirmations conduisent du même pas à un approfondissement salutaire, mais pas toujours aisé, du sens de l'activité missionnaire de l'Église, particulièrement dans les pays où le christianisme est minoritaire ⁷.

— Elle l'est, d'autre part, parce que nous ne parvenons tout simplement plus à adhérer à une conception quasi « magique » de la vie chrétienne qui fut jadis populaire et selon laquelle, par la seule vertu de l'accomplissement des rites prescrits, les sacrements seraient censés rendre mécaniquement favorables à leurs récepteurs les dispositions de Dieu. Contre cette conception s'élevait déjà la prédication des prophètes de l'Ancien Testament, reprise par Jésus et les premières communautés dénonçant un rapport ritualiste au culte.

Ces heureuses prises de conscience nous amènent à souligner le fait que le baptême est acceptation de l'offre de grâce adressée par Dieu à l'humanité, et entrée dans son Alliance. Mais, ce faisant, elles ne peuvent qu'accentuer l'amertume de ceux qui font, au jour le jour, l'expérience de célébrer tout autre chose. C'est pour lutter contre cet état de fait que fut instaurée, en 1965, par les évêques de France une pastorale du baptême des petits enfants. Auparavant, dans la plupart des cas, cette pastorale se limi-

6. Que la peur de l'enfer ne soit pas un bon motif théologique du baptême des petits enfants, c'est ce que montrent d'une autre manière les transformations récentes de la pastorale du baptême. L'événement décisif de ce point de vue est la rupture avec l'usage séculaire d'administrer le baptême *quam primum*. Cela signifie *de facto* qu'il n'est plus présenté comme ce rite à célébrer au plus vite pour parer au danger d'une mort précoce en faisant bénéficier le nouveau-né de la protection que ce sacrement procure. Ce que confirme encore le fait que le *Rituel des funérailles* de 1972 contient des indications concernant les enfants morts sans baptême ; l'Église les confie à la miséricorde de Dieu, ce qu'elle fait identiquement pour les baptisés.

7. Sur ce point, voir par exemple M. AMALADOSS, *À la rencontre des cultures*, Paris, Éd. de l'Atelier, 1997, particulièrement p. 33-58.

tait à sa plus simple expression. L'enfant était baptisé *quam primum*, c'est-à-dire dans les vingt-quatre ou soixante-douze heures suivant sa naissance, et cette brève cérémonie se trouvait dotée d'un « complément » à l'église paroissiale après que la mère se fut relevée.

La directive de 1965 devait bouleverser les choses, en suggérant que se tiennent des réunions de « préparation au baptême » auxquelles les parents étaient conviés, ce qui instaurait *de facto* un délai entre la naissance et le baptême. Ces indications pastorales ont très rapidement fait loi⁸, au point qu'aujourd'hui le baptême *quam primum* est sorti des mœurs, ce qui consacre un changement de mentalité décisif : désormais le baptême n'est plus présenté comme une cérémonie à accomplir dans les plus brefs délais, pour ainsi dire dans l'urgence, afin d'éviter les dangers résultants d'une mort précoce. Il est une célébration de la foi chrétienne à laquelle l'enfant est incorporé⁹. Mais si, de la sorte, la conscience des pasteurs et des chrétiens les plus convaincus progresse, les difficultés de la relation pastorale ne s'en trouvent pas réglées.

Limites de l'opération

En fait, les réunions de préparation ont eu peu d'efficacité. Comment s'en étonner ? Ce n'est pas en quelques

8. Elles sont reprises par le *CIC* de 1983, voir canon 851 : « La célébration du baptême doit être dûment préparée. Par conséquent [...] les parents de l'enfant à baptiser, ainsi que les personnes qui vont assumer la charge de parrains, seront dûment instruits de la signification de ce sacrement et des obligations qu'il comporte ; en réunissant plusieurs familles et, là où c'est possible, en leur rendant visite, le curé, par lui-même ou par d'autres, veillera à ce que, par des exhortations pastorales et surtout par la prière en commun, les parents soient convenablement préparés. »

9. Voir P. DE CLERCK, « L'initiation chrétienne entre 1970 et 1977 », *LMD* 132, 1977/4, p. 79-102 ; « Orientations actuelles de la pastorale du baptême », dans A. HOUSSIAU éd., *Le Baptême, entrée dans l'existence chrétienne*, Bruxelles, Fac. Univ. Saint-Louis, 1983, p. 113-146.

réunions qu'un retournement intérieur peut se produire. Dans la mesure où les participants sont réellement des chrétiens convaincus qui ont besoin d'être relancés dans une vie de foi quelque peu assoupie, ou qui ont besoin de prendre une conscience renouvelée de ce qu'implique cette foi dans la situation nouvelle qui détermine leur existence, ces réunions peuvent être réellement profitables. Les participants y trouvent l'occasion de vivre une sorte de récollection qui leur permet d'approfondir la signification de leur démarche et d'en personnaliser le déroulement par le choix des lectures, des chants, l'insertion de poèmes, etc.

Mais la masse des catholiques non pratiquants vivent le plus souvent ces réunions comme des formalités que le clergé leur impose sans que, pour leur part, ils en perçoivent la nécessité intérieure. En effet, ce sont bien souvent des gens qui ont perdu tout contact vivant avec l'Église et qui, pour la plupart, ont à peine été initiés à la foi qu'elle annonce. Mais, par la force des choses, cette situation objective ne peut pas être ouvertement prise en compte. On ne peut en effet les considérer autrement que comme des chrétiens qui, selon une tradition qui fait loi dans l'Église depuis des siècles, demandent à l'Église le baptême de leur enfant. Comme le rappelle le *CIC* de 1983, c'est pour eux un devoir¹⁰, et pratiquement un droit, qui ne peut normalement pas leur être refusé, sauf s'il semble totalement clair qu'ils n'ont pas réellement l'intention de permettre à leur enfant d'être pleinement initié au mystère de la foi¹¹.

Compte tenu de cette situation objective qui structure la rencontre de préparation, les « demandeurs » ont très naturellement à rendre compte de leur démarche en répondant

10. « Les parents sont tenus par l'obligation de faire baptiser leurs enfants dans les premières semaines ; ils iront trouver leur curé au plus tôt après la naissance et même avant, afin de demander le sacrement pour leur enfant et d'y être dûment préparés. » Canon 867 § 1.

11. « Pour qu'un enfant soit baptisé licitement, il faut [...] qu'il y ait un espoir fondé que l'enfant sera éduqué dans la religion catholique ; si cet espoir fait totalement défaut, le baptême sera différé, selon les dispositions du droit particulier, et les parents informés du motif. » Canon 868, § 1, 2.

à la question : « Que demandez-vous à l'Église pour vos enfants ? » Cette question leur sera d'ailleurs formellement posée au début de la célébration. Or, cette question constitue inévitablement un piège, pour les questionneurs d'abord. En effet, si ces réunions se déroulent dans un authentique climat de liberté et s'il est clair qu'il ne s'agit pas alors de passer un examen destiné à évaluer les parents afin de leur accorder ou non satisfaction, les réponses laisseront inévitablement paraître une grande distance intérieure avec la foi de l'Église : de l'affirmation d'un franc agnosticisme à la confiance d'une confiance vague en une force supérieure, éventuellement accompagnée d'une sincère admiration pour la figure de Jésus. Le questionneur obtient donc une réponse qui manifeste le décalage entre la signification qu'il reconnaît pour sa part à l'événement qu'il va célébrer et la signification que lui confèrent les « demandeurs ». S'il ne s'en satisfait pas, il va être tenté de se montrer rigoureux dans l'espoir de faire advenir un propos plus conforme à ce que l'Église confesse. Mais la maladresse des réponses qu'il obtiendra, maladresse d'autant plus visible que la culture classique des participants est faible, ne rend que plus criant ce décalage. Faut-il alors pousser jusqu'au bout la logique du rigorisme et refuser le baptême de leur enfant à des parents qui se montrent incapables d'une confession de foi pleinement développée ? Cette solution a été écartée pour des motifs légitimes.

Impossible rigorisme

La raison la plus souvent évoquée était qu'il n'existe pas de « pistéo-mètres » : l'habileté à tenir un propos orthodoxe que montrent les plus cultivés ne garantit aucunement la sincérité de leur discours ; la maladresse des plus culturellement démunis ne signifie pas nécessairement qu'ils sont étrangers à la vie chrétienne. On l'a souvent dit, le rigorisme écarte les simples et fait la part belle aux doctes, au risque d'éteindre la mèche qui fume. L'Évangile ne s'y retrouve pas et d'autant moins qu'on privilégie alors une

conception très notionnelle de la foi, au détriment de la simple foi implicite de la multitude dont le premier mot fut, des siècles durant, un « amen » sincère. De plus, on se trouve alors en délicatesse avec la tradition séculaire, à laquelle le droit fait écho, dont la tendance n'était certes pas de limiter l'accès des enfants au baptême. Impossible de faire autrement : les parents qui présentent leur enfant viennent avec la conscience qu'il s'agit d'un « droit » et, même plus, d'un « devoir » que l'Église leur impose. Leur démarche est donc bien fondée. À quel titre pourrait-on dire qu'ils ne sont pas chrétiens ? Chrétiens, ils le sont par un baptême qu'ils n'ont pas renié.

Le refus de transformer l'Église en secte de « parfaits », avec la part d'illusion et/ou d'hypocrisie que cela comporte nécessairement, conduit à faire contre mauvaise fortune bon cœur. On maintient donc une pastorale multitudiniste accueillante qui n'a que très rarement été mise en cause¹². Une fois écartés les abus les plus criants, venant de personnes étalant ouvertement leur résolution de ne pas éduquer chrétiennement leur enfant, les rencontres de préparation fournissent l'occasion d'échanges souvent riches en contenu existentiel sur la responsabilité que confère la situation de parents, sur la joie que procure la venue d'un petit dans une famille, sur le don de soi qui se trouve par là mobilisé.

Prenant leur appui sur cette expérience spirituelle que constitue l'accueil d'un enfant dans une famille, ceux qui dirigent ces réunions s'efforcent alors de rejoindre chez les participants la part d'attachement à la foi de l'Église qui demeure vivante en eux pour mobiliser et, dans la mesure du possible, revitaliser cet héritage auquel ils disent tenir, malgré toutes les ambiguïtés de leurs propos. Puis, en tout état de cause, on passe généralement à l'acte en engageant

12. La tentative d'instaurer un baptême par étape a fait long feu. D'ailleurs, dans l'ensemble elle fut saisie par les chrétiens les plus instruits, soucieux – mais était-ce un bon motif ? – de ne pas forcer le libre arbitre de leurs enfants. Les gens simples ou éloignés de l'Église persistaient à demander le baptême « normal » ou à ne pas faire la différence entre ce dernier et le rite qu'on leur a parfois imposé.

la célébration du sacrement. Souvent sympathiques et chaleureuses, ces réunions permettent à certains participants de renouveler l'image qu'ils avaient de l'Église, en corrigeant éventuellement ce que peut avoir d'erroné leurs connaissances de la foi et de l'Église, et il s'en trouve parfois quelques-uns pour renouer avec une vie chrétienne avec laquelle ils pensaient avoir rompu. Mais en général le sens des sacrements s'y perd ; ils sont en effet vite réduits à n'être que l'occasion offerte à des gens de célébrer une étape décisive de leur existence et d'affirmer leurs convictions fondamentales sur le sens de la vie ; mais le sens du mystère qu'ils célèbrent reste hors de vue. Cette pastorale de l'accueil laisse donc entiers les problèmes qu'elle était censée résoudre. Elle est en effet basée sur un trop profond malentendu.

Limite d'un travail sur la demande

Les demandeurs se présentent en effet aux rencontres de préparation en fonction, d'une part, de l'événement spirituel que constitue pour eux l'accueil d'un enfant dont ils acceptent de prendre la responsabilité et en fonction, d'autre part, de quelques fragments de mémoire chrétienne qui leur font percevoir que, « du côté de l'Église », leur est offerte la possibilité de donner à cet événement spirituel un espace pour l'éprouver plus pleinement et le partager avec leurs proches. Mais cette mémoire chrétienne est trop fragmentaire pour réellement organiser leur vécu spirituel personnel. Elle est une mémoire en miettes, faite de souvenirs familiaux, d'images circulant dans la culture et enfin des quelques bribes éventuellement conservées d'un bref passage au catéchisme. Cela donne un propos désarticulé qui mêle des convictions sentimentales et des propositions dogmatiques mal comprises (« il faut le baptiser en cas de malheur, on ne sait jamais... »).

Mais, le plus souvent, ces formulations figées et insatisfaisantes, auxquelles ils se raccrochent faute de mieux, dissimulent mal que le fond de l'attitude spirituelle de la

plupart ressortit essentiellement à ce spiritualisme flou dont des auteurs comme Luc Ferry et André Comte-Sponville¹³ se sont faits les porte-parole. C'est ce qu'analysait avec finesse une livraison récente de la revue *Esprit*¹⁴, évoquant l'attrait de nos contemporains pour une religiosité indéfinie, une spiritualité « sans Dieu » qui, loin de toute confession de foi structurée par l'appartenance aux grandes traditions religieuses historiques, se nourrit de méditations et d'émotions esthétiques, même si certains ne redoutent pas de se lancer dans des expériences plus exotiques, voire carrément sectaires.

Dans tout cela, le plus clair est que les grandes structures de la vie chrétienne ne sont plus les références premières auxquelles on fait appel pour baliser un itinéraire spirituel et en discerner l'authenticité. En fait, le terrain de l'expérience spirituelle jadis soumis à l'influence prédominante de la tradition chrétienne, dans sa forme catholique particulièrement, est devenu extrêmement mouvant. Nous nous retrouvons donc « piégés » par le fait d'être pratiquement contraints de maintenir en usage les pratiques héritées de ce que l'on appelait la chrétienté, alors que nous vivons dans une société pluraliste.

Parler de chrétienté, c'est évoquer l'époque aujourd'hui révolue où la relation pastorale était régie par l'autorité d'une tradition globalement non discutée. Dans des conditions telles que, dans leur grande majorité, les sujets avaient bénéficié d'une initiation chrétienne cohérente, la pastorale de la demande pouvait jouer à plein, à l'abri de la distorsion aujourd'hui ressentie. En effet, on pouvait présupposer que les sacrements de la foi balisaient un itinéraire cohérent sur lequel s'organisaient effectivement les grandes étapes de la vie chrétienne, qui correspondaient alors globalement aux grandes étapes de l'existence humaine, de la naissance à la mort. Dans ce cadre structuré, la foi se vivait davantage comme appartenance à un

13. L. FERRY, *L'Homme-Dieu ou le sens de la vie*, Paris, Grasset, 1996. A. COMTE-SPONVILLE, *Petit traité des grandes vertus*, Paris, PUF, 1995.

14. *Le Temps des religions sans Dieu*, *Esprit* n° 233, juin 1997.

corps que comme confession. Mais, en demandant un sacrement, chacun savait ce qu'il demandait, et il demandait effectivement ce qui lui était proposé ; il exprimait sa ferme volonté de s'inscrire et d'inscrire les siens dans ce dispositif organique qui encadrait son existence, avec les combats qu'il avait à mener entre fidélité et infidélité, dans la ferveur ou la tiédeur. La fidélité effective de chacun aux exigences présentées par la tradition était bien sûr toujours en question, mais, en tout état de cause, cette tradition donnait les repères auxquels chacun se référait. À tel point que, lorsqu'on évoque cette situation, on peut à peine parler d'une « pastorale de la demande ». En fait, sous la forme d'une *demande*, c'est une *réponse* qui s'énonçait ; réponse *seconde* par rapport à l'offre de salut *première* que l'Église faisait résonner largement en vertu de son emprise sur la société.

Dans une société pluraliste cette cohérence est brisée. Cependant, quoi qu'il en soit des aménagements de surface qui ont vu le jour depuis quelque trente années, la pratique pastorale demeure fondamentalement soumise aux normes héritées. En particulier, les « demandeurs » continuent à travailler « de mémoire » en se référant aux règles jadis en vigueur dans une société globalement chrétienne, alors qu'en fait, à peine et souvent mal initiés, ils ne sont plus eux-mêmes des sujets de la chrétienté, formés et vivant en elle.

Dans une société qui contribue à dissoudre les appartenances sociales, le délabrement de l'initiation chrétienne conduit à une situation telle que ceux qui adressent à l'Église une demande de baptême ne le font plus en connaissance de cause de ce que l'Église propose. Confrontés à des discours sur le sens et les exigences du baptême chrétien, ils ne peuvent donc les entendre autrement que comme l'énoncé de raides conditions dont ils n'ont jamais eu l'occasion d'apprécier la signification profonde. Se sentant rejetés ou incompris par une attitude rigoriste, ils ne peuvent que retourner contre l'Église les « accusations » qu'ils croient peser sur eux. Ils dénoncent alors, selon un schéma courant, l'hypocrisie d'une institution qui les charge de lourdes exigences dont ils soupçon-

nent que les « bons chrétiens », pour leur part, n'en supportent pas le dixième.

À l'inverse, une attitude accueillante sera ressentie immédiatement comme plus évangélique et, pour cette raison, faudra-t-il sans doute toujours la préférer au rigorisme ; mais, sur la longue durée, elle contribue tout autant à la lente dissolution du sens des sacrements et du mystère qu'ils donnent à célébrer. Très souvent la célébration se trouve comme « instrumentalisée », mise au service de l'expérience spirituelle singulière du demandeur et de l'accomplissement des conventions de son milieu. Mais, une fois prise la décision de poser l'acte sacramentel, on est engagé trop loin dans la mise en œuvre pour qu'il soit encore temps d'engager un discernement sur une démarche qui mêle des motifs trop hétérogènes.

Changer de terrain

C'est cette contradiction que la *Lettre aux catholiques de France* s'efforce de prendre en charge lorsqu'elle suggère de passer d'une pastorale de la demande à une pastorale de la proposition. Parler d'une pastorale de la proposition, ce n'est certes pas avoir l'ambition de remédier d'un coup à cette situation ! Mais c'est travailler à ce que, autant qu'il est possible, ceux qui se présentent le fassent avec une plus claire conscience de répondre à une proposition qui les précède et qui a quelque peu déjà retenti à leurs oreilles selon ce qu'elle signifie.

Prenant le relais de Michel de Certeau, Danièle Hervieu-Léger, sociologue bien connue du christianisme contemporain, a amplement souligné en diverses occasions que les Églises instituées ont perdu la maîtrise des représentations chrétiennes qui circulent désormais « librement » dans la culture, hors de leur contrôle. Ce constat est interpellant. Le prendre au sérieux conduit nécessairement à se demander comment reprendre l'initiative de manière que les demandeurs soient quelque peu en mesure de faire la différence entre, d'une part, la proposition chrétienne et,

d'autre part, le rite social d'intégration aux contours flous qu'ils se représentent. Car telle est bien aujourd'hui la condition nécessaire pour que, entre mouvement d'adhésion et mouvement de refus, s'ouvre le chemin d'un travail de discernement et de prise de décision. Or, on doit bien le dire, malgré toutes les critiques dont elle a fait l'objet, la « mentalité de chrétienté » (pour reprendre la formule en usage dans le jargon de la pastorale française) a de beaux restes. Souvent, nous continuons de nous comporter sans tirer les conséquences de notre analyse de la situation ; même parmi les catholiques les plus motivés, l'appropriation personnelle de ce que signifie et implique la vie chrétienne se trouve largement en deçà de ce que réclame l'état présent de notre culture pluraliste. Nous faisons encore comme si chacun savait de quoi il retourne, sans mesurer l'éclatement de la « mémoire chrétienne » à laquelle il se réfère.

Un signe parmi d'autres, pour s'en tenir au plus visible, nous en est donné par le contenu des panneaux ou des bulletins paroissiaux informant de ce qui concerne le baptême des tout-petits ou le mariage chrétien. Ils ont trop souvent l'allure d'une rubrique de renseignements administratifs portant à la connaissance du public les conditions à remplir pour entreprendre une démarche dont tout semble laisser entendre que chacun sait de quoi il s'agit. Le malentendu trop prévisible n'éclatera donc que lorsqu'il sera trop tard ; trop tard pour procéder à autre chose qu'à ce large accueil dont nous avons assez dit les limites. En effet, rares sont aujourd'hui ceux qui savent « de quoi il s'agit ». Évoquer une pastorale de la proposition des sacrements, c'est donc, pour ce qui nous occupe ici, prendre conscience de la nécessité qui s'impose d'inverser le cours des choses : par quels biais, de la catéchèse des enfants et adolescents jusqu'aux médias chrétiens, parvenir à proposer les chemins de la vie chrétienne bien avant que ne soit engagée l'ultime étape de la préparation liturgique ?

De ce point de vue, l'expérience des catéchuménats ouvre des perspectives intéressantes. La chose est désormais connue : si, dans une église, il est clairement dit que « se faire baptiser à tout âge, c'est possible », l'expérience

montre qu'il se trouve des gens pour demander à en savoir davantage. Le dialogue qu'ils engagent avec ceux qui les accueillent se trouve alors d'emblée structuré de manière claire, de sorte que peut se nouer une dialectique féconde entre, d'une part, l'expérience spirituelle personnelle qui, avec toute ses ambiguïtés, les a mis en recherche et, d'autre part, la proposition que l'Église leur adresse pour en accompagner le mûrissement.

Toute proportion gardée, la même chose vaut pour le sacrement de confirmation. Malgré les difficultés que l'on connaît concernant la définition de ce sacrement et de sa place dans le développement organique de l'initiation chrétienne¹⁵, la confirmation que plus rien ou presque ne pousse à « demander », fait aujourd'hui, dans la pastorale des jeunes, l'objet d'une proposition résolue. Ici, nul besoin de se débattre avec des demandes ambiguës dans l'espoir incertain de les corriger ; mais il s'agit de proposer une chance nouvelle dans le développement de la vie chrétienne.

Dans le même sens encore, on peut citer la *Lettre aux catholiques de France* à propos de la réconciliation sacramentelle : « Dans des circonstances exceptionnelles et pourtant relativement fréquentes (pèlerinages, rassemblements de jeunes par des aumôneries ou des communautés nouvelles, etc.) des initiatives analogues sont prises en ce qui concerne *la proposition du sacrement de réconciliation*, qui cesse d'être présenté comme une exigence légale, mais qui apparaît comme une chance de se reconnaître pécheur, accueilli par le Christ et membre personnellement réconcilié de son Corps¹⁶. »

15. H. BOURGEOIS, « La place de la confirmation dans l'initiation chrétienne », *Nouvelle revue théologique* 115, 1993, p. 516-542 ; P. DE CLERCK, « L'initiation et l'ordre des sacrements », *Catéchèse* n° 147, p. 33-42 (voir dans *Catéchèse* n° 148, p. 33-42, et *Catéchèse* n° 149, p. 121-125, les réponses respectives de H. Bourgeois et M.-L. Gondal).

16. LES ÉVÊQUES DE FRANCE, *op. cit.*, p. 92-93.

Prospective

Selon l'orientation prise dans ces pages, envisager une pastorale de la proposition des sacrements, c'est donc, au moins pour une part, chercher les voies et moyens pour travailler en amont de la pastorale liturgique proprement dite¹⁷. En effet, c'est bien avant le temps de la préparation au sacrement que nous avons à faire retentir la proposition du mariage ou du baptême chrétiens (pour nous en tenir aux exemples qui nous ont retenus). En d'autres termes, nous avons à apprendre à dire à neuf : « mariez-vous » ou « faites baptiser vos enfants », en tenant compte de ce que le contexte présent de la culture nous impose. De manière moins provoquante, cela peut s'énoncer ainsi : nous avons aujourd'hui à reconstituer, dans l'Église d'abord sans doute, mais aussi plus largement dans la culture, des représentations sociales du baptême et du mariage chrétiens suffisamment identifiables pour qu'à tout le moins elles interrogent l'expérience spirituelle dans laquelle se trouvent engagés tant de fiancés ou de jeunes parents habités par un fond de mémoire chrétienne.

Il y a tout un travail à faire pour réapprendre à tenir un tel propos et à faire exister de telles représentations de manière juste. De manière juste, c'est-à-dire non pas comme on rappelle une obligation à satisfaire pour se mettre en conformité avec les bons usages, mais comme on propose une chance pour vivre en vérité. De manière juste, c'est-à-dire encore, non pas en faisant rêver à un

17. Dans la préparation de ce numéro de *La Maison-Dieu*, il revenait à d'autres d'explorer en quoi l'acte liturgique constitue de soi un acte de proposition de la foi, par contraste avec l'époque où, dans la pastorale sacramentelle, tous les espoirs étaient placés du côté de l'échange préparatoire, sans considération pour l'efficacité de la liturgie. Mais si l'on admet qu'en régime chrétien l'efficace de la liturgie est celle de la Parole prenant corps, alors on doit se demander – et c'est ce que j'ai tenté de faire ici – ce qui est nécessaire pour que, autant qu'il est en nos moyens de l'assurer, les conditions d'un véritable accueil de cette Parole soient remplies.

idéal inaccessible mais en dessinant « un chemin praticable pour édifier une vie de couple et de famille [...], un chemin sur lequel les époux ne sont pas laissés seuls, mais appelés à comprendre eux-mêmes, avec le soutien d'un groupe ou d'une communauté chrétienne, que la Parole du Christ au sujet de l'amour humain répond à ce qu'il y a de plus profond et même de plus fragile en eux¹⁸. »

Comme le dit plus bas la *Lettre aux catholiques de France*, c'est toute une « pastorale de l'initiation » qui se trouve ici engagée :

« Chez un grand nombre de catholiques adultes et jeunes, nous pouvons constater non seulement le décalage souvent dénoncé entre culture chrétienne et culture profane moderne, mais plus profondément un déficit considérable au plan de la formation chrétienne élémentaire. Même chez ceux qui fréquentent avec une certaine régularité nos assemblées dominicales, nous pouvons de moins en moins considérer comme acquis les points fondamentaux de l'initiation chrétienne. On peut estimer que cette carence est une des raisons qui rendent certains catholiques vulnérables aux propositions des sectes et d'autres mouvements religieux. »

« Quand nous insistons sur la nécessité d'une proposition de la foi, qui aille au cœur même du mystère, cela vaut pour la totalité du peuple chrétien, et pas seulement pour les croyants du seuil ou des marges. Dans ce but, il est indispensable de mettre en relief les éléments essentiels de la foi reçue des apôtres et de l'existence façonnée par cette foi. Toute communauté chrétienne a aujourd'hui la liberté et même le devoir de prendre des initiatives pour assurer cette formation élémentaire, tout en l'adaptant aux besoins et aux capacités des personnes auxquelles elle s'adresse¹⁹. »

Dans cette ligne, en terminant cet article, je me surprends à méditer sur les moyens à mettre en œuvre (par le biais de la catéchèse, des média chrétiens, mais aussi des

18. ÉVÊQUES DE FRANCE, *op. cit.*, p. 93.

19. *Ibid.*, p. 99-100.

interventions ajustées de proches) pour faire entendre par de jeunes parents l'appel à ne pas laisser leurs enfants affronter seuls les énigmes de la vie ; l'appel à ne pas laisser leurs enfants seuls dans ce monde tellement mouvant, mais à leur faire faire la connaissance de Dieu, à les laisser entrer dans l'intimité de Dieu, bref à les présenter à Dieu. Cela réclame qu'à la mauvaise négociation de la demande et de l'offre, nous substituions la dialectique de l'appel et de la réponse :

« Venez et voyez ! » (Jn 1, 39).

« Vous nous avez appelés, nous avons entendus ; nous voici, nous venons voir... »

Henri-Jérôme GAGEY.